

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) OPTI PERFORMANCE NOTE 2014



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Instrument dérivé complexe



2 ans et 2 mois



A l'échéance, le remboursement à 100% du capital investi (hors frais) n'est pas garanti dans tous les cas



Rendement associé à l'évolution de l'action GDF Suez



Profil dynamique à agressif



La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING OPTI PERFORMANCE NOTE 2014** (en abrégé **BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2014**) est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser à 100% le capital investi à l'échéance dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

La **BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2014** est destinée aux investisseurs expérimentés qui acceptent un risque de capital et disposent d'une expérience et de connaissances suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument dérivé complexe, notamment via une familiarisation avec l'action GDF Suez et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Courte maturité de 2 ans et 2 mois.
- ✓ Rendement final et modalités de remboursement conditionnés par l'évolution de l'action GDF Suez, cotée sur Euronext Paris.
- ✓ Prime de remboursement de minimum 20% (brut) en cas d'évolution nulle ou positive de l'action GDF Suez par rapport à son niveau initial.
- ✓ Possibilité d'obtenir un rendement (modérément) positif même si l'action affiche une performance négative à condition que le recul reste inférieur à -16,7%. Le rendement positif sera toutefois d'autant plus modéré que la baisse de l'action s'approchera de ce niveau.
- ✓ Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'action (chute de plus de 16,7%) à l'échéance.
- ✓ Coupures de 1.000 EUR, avec un montant minimal de souscription fixé à 2.000 EUR.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 15 septembre à 9 h au 12 octobre 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 53**



Optimisez le potentiel de GDF Suez

La crise de la dette souveraine a provoqué une terrible onde de choc sur les marchés boursiers européens. En dépit de leur solide bilan financier, beaucoup d'entreprises de qualité ont été durement sanctionnées, notamment celles du secteur des services aux collectivités en raison de leur forte exposition à l'Europe et de l'intervention des États nationaux venus frapper à leur porte pour combler le vide de leurs caisses. Parmi ces anges déchus, GDF Suez affiche aujourd'hui un cours boursier particulièrement faible compte tenu des bons fondamentaux de l'entreprise (voir graphique ci-dessous).

GDF Suez a publié des résultats pour 2011 globalement conformes aux attentes. Les analystes de BNP Paribas Fortis estiment que les facteurs de soutien du cours boursier subsistent clairement à moyen/long terme. L'un des principaux réside dans la forte exposition du groupe aux pays émergents, ce qui lui permet de profiter de la croissance soutenue de la demande de GNL (gaz naturel liquéfié) et des besoins en électricité, particulièrement en Amérique latine, au Moyen Orient et en Asie. À court terme, par contre, l'environnement économique peu lisible les incite à la prudence, la situation macroéconomique fragile pouvant peser sur le potentiel de croissance de l'action.

Après la récente et juste revalorisation de l'action, le potentiel de hausse semble donc assez limité et plus étalé dans le temps. Via la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2014, **vous pouvez donner un petit coup de pouce supplémentaire à un investissement dans l'action GDF Suez.**

Le groupe GDF Suez

Le groupe français GDF Suez est un fournisseur de gaz naturel et d'électricité d'envergure internationale. Il propose des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises en s'appuyant sur un portefeuille d'approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO2 et une expertise unique dans quatre secteurs clés: le gaz naturel liquéfié, les services à l'efficacité énergétique, la production indépendante d'électricité et les services à l'environnement.

Les principaux risques auxquels est aujourd'hui confronté le groupe GDF Suez sont un interventionnisme politique accru en France et en Belgique, la faiblesse persistante des prix de l'électricité en Europe ainsi que les surcapacités actuelles dans le secteur du gaz, qui pourraient perdurer jusqu'en 2014 et, sur le long terme, les incertitudes entourant l'évolution du nucléaire. Par ailleurs, pour compenser l'impact de l'acquisition du groupe britannique International Power sur sa dette nette, GDF Suez devra procéder à des cessions d'actifs d'ici fin 2013.

Évolution de l'action GDF Suez sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 31 août 2012.

Chiffres clés (Source: GDF Suez)

En milliards EUR	2010	2011	1 ^{er} semestre 2012
Chiffre d'affaires	84,5	90,7	50,5
EBITDA ¹	15,1	16,5	9,2
Résultat net part du groupe	4,6	4,0	2,3
Dette nette	33,0	37,6	45,1
Dividende par action (en EUR)	1,5	1,5	0,83

¹ EBITDA = résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements.
Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Vous trouverez plus d'informations sur la société GDF Suez sur le site www.gdfsuez.com

Vous pourrez suivre l'évolution du cours de l'action GDF Suez sur www.bloomberg.com/quote/GSZ:FP/chart

Le 31 août 2012, l'action GDF Suez a clôturé au cours de 19,575 EUR.

Sur la période du 31 août 2007 au 31 août 2012, elle a affiché un rendement actuariel de -11,14%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



Principaux atouts de la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2014

• Pas de plafond si tout va bien

Si l'action GDF Suez répond aux attentes des investisseurs et enregistre une performance supérieure à 20%, l'investisseur aura droit¹ à 100% de cette hausse, quelle qu'elle soit. Autrement dit, la performance positive de l'action prise en compte pour déterminer la prime de remboursement n'est pas plafonnée.

• Un bonus en cas de mollesse

à la seule condition que l'action GDF Suez soit au moins restée stable par rapport à son niveau initial, l'investisseur aura droit¹ à une prime de remboursement de minimum 20% (brut), même si la performance positive de l'action est inférieure à 20% ou égale à zéro (voir "Zone Bonus" dans le graphique ci-dessous). Dans ce cas, le rendement actuariel brut minimal sur base du prix d'émission de 101,25% sera de 8,17%.

• Une zone tampon pour amortir les chutes

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, une chute de l'action GDF Suez n'entraîne une perte de capital que si elle excède -16,7% par rapport à sa valeur initiale. Par contre, si la baisse de l'action reste inférieure à ce niveau, l'investisseur aura droit¹ non seulement au remboursement à 100% de son capital investi (hors frais) mais aussi à l'octroi d'une prime de remboursement. Il est à noter que celle-ci sera d'autant plus modeste que la chute de l'action s'approchera de -16,7%.

Bon à savoir

La BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2014 ne donne **pas droit aux dividendes distribués** par l'action GDF Suez, ce qui constitue un désavantage au vu des dividendes élevés octroyés par la société ces dernières années.

Toutefois, pour l'investisseur belge qui n'a pas signé de convention préventive de double imposition, ce désavantage doit être relativisé: dans le pire des cas, il ne lui reste que 52,5% du dividende brut suite à l'application de la double imposition à laquelle les dividendes sont soumis (30% de prélèvement à la source en France et 25% de précompte mobilier belge). Si une convention préventive de double imposition a été signée, le prélèvement à la source en France est alors réduit à 15%.

Toutes les possibilités en un coup d'œil

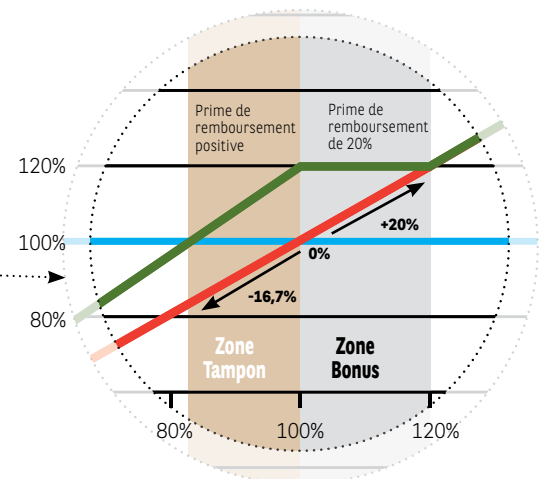
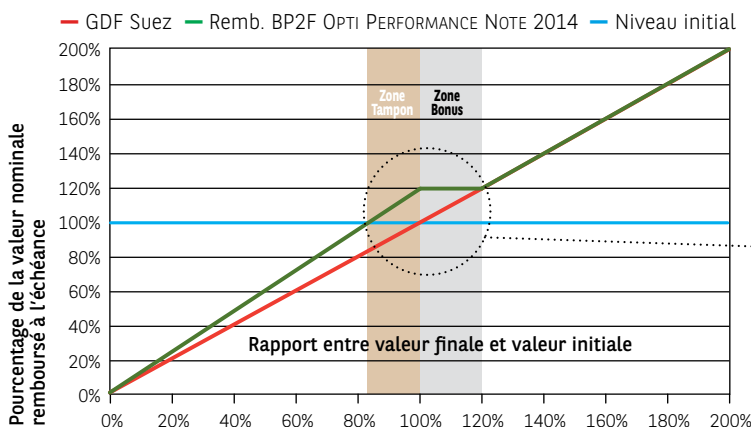
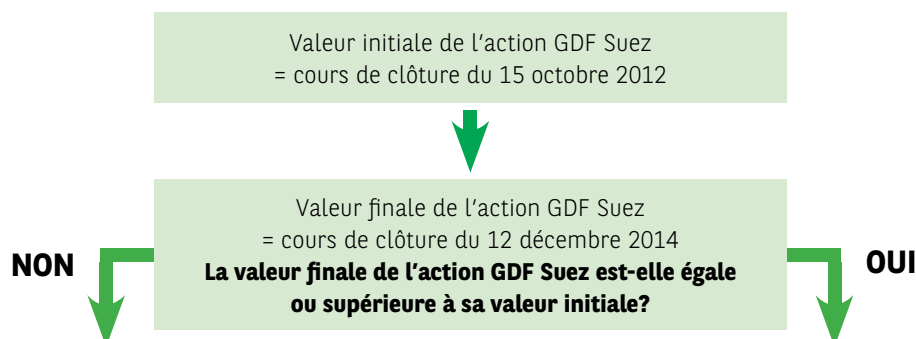


Schéma de remboursement et d'attribution de la prime de remboursement éventuelle



Le 19 décembre 2014, l'investisseur a droit¹ à un montant équivalent à 120% du rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'action.

Une perte en capital est donc possible dès le moment où l'action chute de plus de 16,7% par rapport à sa valeur initiale (voir scénarios en page 4).

Le 19 décembre 2014, l'investisseur a droit¹

- au remboursement à 100% du capital investi (hors frais);
- à une plus-value correspondant à 100% de la hausse (non plafonnée) de l'action, avec un minimum de 20% (brut). Sur base du prix d'émission de 101,25%, le rendement actuariel brut minimal est donc de 8,17%.

¹ Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Scénarios d'évolution de l'action GDF Suez et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement réel.

Évolution de l'action	Rapport entre la valeur finale et la valeur initiale de l'action	Calcul du montant total remboursé à l'échéance	Pourcentage de la valeur nominale remboursé à l'échéance	Rendement actuariel brut (sur base du prix d'émission de 101,25%)
-50%	50%	La valeur finale de l'action est inférieure à sa valeur initiale ➔ L'investisseur a droit* à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale¹ x (valeur finale/valeur initiale) x 120%	60%	-21,48%
-16,7%	83,3%		100%	-0,57%
-10%	90%		108%	+3,03%
0%	100%	La valeur finale de l'action est égale ou supérieure à sa valeur initiale ➔ L'investisseur a droit* à un montant de remboursement calculé comme suit: valeur nominale¹ x (valeur finale/valeur initiale) x 100%, avec un minimum de 120%	120%	+8,17%
+10%	110%		120%	+8,17%
+30%	130%		130%	+12,24%

1 Valeur nominale par coupure (1.000 EUR)

*** Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.



Principaux risques

- **Le remboursement du capital à 100% n'est pas prévu dans tous les cas**: il existe en effet un risque de perte partielle ou totale du capital si, à la date d'observation finale, l'action GDF Suez a perdu plus de 16,7% par rapport à sa valeur initiale.
- **Risque de contre-performance**: le rendement potentiel de l'investisseur est tributaire de l'évolution d'une seule action, en l'occurrence GDF Suez.
- **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie de son capital à l'échéance.
- **Risque de liquidité**: cet instrument dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 5).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution de l'action GDF Suez et des taux d'intérêt. Il pourra, par conséquent, être inférieur à sa valeur nominale par coupure (1.000 EUR).



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cet instrument dérivé complexe est prioritairement destiné, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil dynamique à agressif**. Il peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'infos sur les profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus, et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque", ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating (perspective) du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR. Souscription minimale fixée à 2.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0823297659 – Série 791.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
Cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 4).
- Sous-jacent: action GDF Suez (FR0010208488 GSZ).



Risque

Les principaux risques que présente cet instrument dérivé sont décrits en page 4.



Date

Date d'émission et de paiement: 19 octobre 2012.

Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,25% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'instrument financier (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 19 décembre 2014, soit une durée de 2 ans et 2 mois.

Cet instrument dérivé comporte un risque sur le capital investi.

Les modalités de remboursement à l'échéance seront déterminées par l'évolution de l'action GDF Suez:

- si la valeur finale de l'action est au moins égale à sa valeur initiale: droit au remboursement du capital à 100% du capital investi (hors frais);
- si la valeur finale de l'action est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 120% du rapport entre le niveau final et le niveau initial de l'action.
- Valeur initiale de l'action: cours de clôture du 15 octobre 2012. Valeur finale de l'action: cours de clôture du 12 décembre 2014.



Rendement

La prime de remboursement potentielle versée à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant) sera déterminée par l'évolution de l'action GDF Suez:

- si la valeur finale de l'action est au moins égale à sa valeur initiale: droit à une prime de remboursement au moins égale à 20% (brut), ce qui correspond à un rendement actuariel brut d'au moins 8,17%;
- si la valeur finale de l'action est inférieure à sa valeur initiale: droit au remboursement d'un montant brut équivalent à 120% du rapport entre le niveau final et le niveau initial de l'action.



Frais

Frais

• **Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,25%

- Commission de placement unique de 1,25%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie excédentaire, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus est constitué du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000" daté du 13 juin 2012, du Supplément au Prospectus de base, daté du 28 juin 2012 et approuvé par la Commission de Surveillance du

Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, et des Final Terms datées du 14 septembre 2012. Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F OPTI PERFORMANCE NOTE 2014 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.